



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2024**Délibération n°15/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 27 février 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Martine PINVILLE, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA [Pouvoir à monsieur François BONNEAU].

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Nelly VERGEZ.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir[s]	1
Absent[s]	9
Votants	12

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à la Technopole Eurekatech Angoulême Cognac Charente pour l'année 2024

Inaugurée il y a 6 ans pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole Eurekatech Angoulême Cognac Charente, a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

Le Pôle Image Magelis a ainsi adhéré à la Technopole Eurekatech en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil de Surveillance de la Technopole réuni le 12 décembre 2023 a validé les orientations stratégiques et opérationnelles et le budget prévisionnel pour 2024. Les échanges avec l'équipe de Magelis ont également permis de préciser les ambitions et les actions, listées ci-dessous, que portera Eurekatech au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

1) Entrepreneuriat & Diversification :

- Renforcer la présence de la Technopole Eurekatech dans le quartier image et notamment en lien avec la pépinière Image et le Cnam-Enjmin.
- Poursuivre les actions visant à accompagner le financement des entreprises image / numérique par les partenaires institutionnels et bancaires
- Renforcer et amplifier le programme WIZZ, l'incubateur dédié aux ICC, et assurer sa cohérence avec les programmes des écoles de l'image.
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversifications en complément des actions Magelis (Salon Museum Expert, Industrie du Futur...)
- Participer et contribuer au dossier France 2030 de Magelis

2) Plateforme technologique & Recherche

- Renforcer le lien avec l'écosystème de la recherche régionale.
- Evaluer les possibilités d'accueillir une plateforme technologique sur le territoire.
- Amplifier les échanges entre les centres de ressources régionaux vers l'écosystème de l'image numérique.

La Technopole Eurekatech et le Pôle Image Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'Eurekatech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale de Magelis, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole Eurekatech sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2024 (identique à celui de 2023), permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2024 est établi à 620 750 €. Les autres partenaires qui soutiennent Eurekatech sont :

Grand Angoulême (mise à dispo)	254 000 €
Nouvelle Aquitaine Service Start-Up	119 000 €
Grand Angoulême	80 000 €
Magelis	30 000 €
Grand Cognac	20 000 €
Prestation / Cotisation / Partenariat	19 000 €
CCI Charente (mise à dispo)	15 000 €
Nouvelle Aquitaine Service Numérique	10 000 €
Nouvelle Aquitaine Territoire Industrie	30 000 €
Grand Angoulême TI	12 850 €
Grand Cognac TI	6 850 €
Le Rouillacais TI	3 250 €
La Rochefoucauld Porte du Périgord TI	2 050 €
Autres partenaires	18 750 €

Une convention financière établie entre le Pôle Image Magelis et la Technopole Eurekatech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le soutien financier du Pôle Image Magelis à la Technopole EurekaTech du GrandAngoulême, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2024 ;
- approuvent le principe et les termes de la convention financière afférente ;
- autorisent monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 22 mars 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 22 mars 2024
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 22 mars 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

